

Résolutions

autorités gouvernementales et autres, l'influence nécessaire à leur solution favorable et immédiate."

"Que la proposition de MM. Parent Frères, de mettre leurs magnifiques bureaux à la disposition de cette chambre, pendant toute l'année 1887 et sans rémunération, soit pour les assemblées générales ou de comité, soit comme salle de réunion quotidienne, doit être acceptée et que des remerciements soient votés à ces messieurs pour leur généreux concours."

"Que les membres de cette chambre, désireux de se rencontrer pour la transaction de leur affaires commerciales, se réunissent, tous les jours, de midi à une heure, dans les bureaux de cette chambre et qu'une salle de lecture et de renseignements soit immédiatement organisée, en rapport avec ces réunions quotidiennes."

"Que cette chambre, tout en adoptant comme organe officiel de ses délibérations, le *Moniteur du Commerce*, que tous les membres voudront bien recevoir, pour se tenir au courant de ses opérations, compte aussi sur le bon vouloir de la presse de la province, pour la publication des rapports de ses assemblées et pour l'envoi des journaux à sa salle de lecture."

"Que des remerciements soient votés à M. J. X. Perreault, pour l'habileté, l'énergie et le zèle qu'il a déployés dans la création de cette chambre et que le président soit prié de les lui remettre avec l'expression de notre reconnaissance."

La chambre s'ajourna alors jusqu'au premier mercredi de mars, après une séance des plus intéressantes et qui augura bien de son avenir.

M. Dufresne, Président.

M. Jacques Grenier n'ayant pu rester à la présidence à cause de ses nombreuses occupations, il fut remplacé dans le cours de l'année par M. J. M. Dufresne, et M. J. X. Perreault succéda à ce dernier comme vice président. Dès sa fondation, la Chambre se mit résolument à l'œuvre pour faire connaître les besoins du commerce.

Règlements de Douane.

Une des premières questions traitées fut celle de la réforme des règlements de douane, dont tout le commerce de Montréal avait si cruellement souffert depuis quelques années. La résolution qui suit fut adoptée sans retard pour la gouverner des autorités fédérales.

"Que la Chambre de Commerce du district de Montréal condamne, de la manière la plus complète, l'espionnage organisé et les règlements de douane vexatoires qui ont eu pour résultat de mettre en suspicion les opérations commerciales de nos négociants les plus honorables, et que cette résolution soit adressée à l'honorable ministre des douanes, avec prière de les modifier et de régler au plus tôt d'une manière définitive, les réclamations existantes."

L'honorable ministre des douanes nous ayant demandé de spécifier quelles réformes nous désirions, la résolution qui suit fut adoptée plus tard et adressée au gouvernement.

"Résolu.—Que relativement aux réformes à apporter dans les règlements de la douane, ce Conseil est d'opinion : 1° Que l'importateur soit dégagé de toute responsabilité pour les marchandises déjà passées en douane depuis quatre-vingt-dix jours, excepté pour le cas d'une action criminelle, intentée devant les tribunaux, alors que le demandeur sera passible d'une action pour dommages, si son action n'est pas maintenue.

2° Que, dans aucun cas, les évaluateurs ou les agents de douane ne

devraient se partager les pénalités imposées, ou les marchandises saisies pour infraction aux règlements. Règlements de Douane.

3° Que dans chaque cas, la preuve de la fraude, pratiquée au détriment de la douane, doit être à la charge de ses employés.

4° Que chaque fois que l'importateur peut établir, d'une manière satisfaisante, que certaines marchandises ont été mises dans ses caisses sans sa connaissance personnelle, la saisie de ces marchandises sera levée sur paiement des droits.

5° Que toutes les marchandises confisquées par la douane doivent être vendues par encan public, au profit du trésor fédéral seul.

6° Qu'un bureau général d'évaluateurs compétents devrait être établi pour contrôler les entrées en douane de toutes les parties de la Puissance, de manière à assurer l'uniformité dans les évaluations et dans l'imposition des droits sur les marchandises importées, spécialement sur les liqueurs.

7° Qu'un tribunal spécial d'experts devrait être créé pour le règlement définitif de toutes les difficultés existant entre les employés de la douane et les importateurs."

La Chambre a eu la satisfaction de constater que ces réformes urgentes, qu'elle avait eu l'honneur de recommander, ont été réalisées en grande partie.

La Chambre se déclara ensuite en faveur de la réduction des droits de passage sur les canaux du Saint-Laurent à deux centins par tonneau, et plus tard, lorsque le canal Erié fut livré gratuitement à la navigation, elle réclama l'abolition absolue de ces droits. Droits de Péage sur les Canaux

Elle prit aussi l'initiative de l'agitation en faveur d'un tribunal de juridiction sommaire pour le recouvrement des créances de \$25 et au-dessous. Cette demande fut accordée l'année suivante.

En même temps elle réclamait pour la ville de Montréal un plus grand nombre de députés à Ottawa et à Québec et l'usage du marché Bonsecours pour les assemblées publiques, deux demandes qui ont depuis été accordées.

Les améliorations à faire dans le havre attirèrent aussi de bonne heure l'attention de la Chambre, qui formula ses vues par les résolutions suivantes. Améliorations du Havre.

"Résolu :—Que la Commission du Havre de Montréal soit priée :

1° De réparer sans retard le mur de revêtement de la rue des Commissaires, qui menace ruine, et de profiter de cette occasion pour donner plus de largeur à cette rue, maintenant insuffisante pour les besoins du commerce.

2° D'ériger sur les quais une grue assez puissante pour soulever les plus lourds fardeaux.

3° De faire l'acquisition d'une balayeuse à cheval, de manière à entretenir les quais convenablement et à enlever la boue, qui, jusqu'ici, a fait le désespoir des piétons et un dommage considérable aux marchandises d'importation et d'exportation.

4° De construire des rampes de pente douce dans la baie d'Hochelaga, pour faciliter le charroi des charbons, dont le Pacifique consomme des quantités immenses et dont la livraison est aujourd'hui très coûteuse et très pénible, parce que la Commission du Havre a négligé de construire des rampes convenables dans cette partie importante de notre ville.

5° D'ériger un plus grand nombre de fontaines et d'abreuvoirs sur les